DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 14.173

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux Mille Quatorze, le 18 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 décembre 2014

Le 12 décembre 2014

ETAIENT PRESENTS: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: M. Philippe CAU représenté par M. Bernard GIRAUD

Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. René-Luc CHABASSE

M. Yannick PAVON représenté par M. Patrick MARENGO M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ: Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2015 - SECTION INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR: Patrick MARENGO

VOTE: 12 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

En application de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Pour permettre dès le début de l'année 2015 la poursuite des travaux engagés sans interruption, et afin de diminuer la gêne occasionnée par lesdits travaux, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission des Finances
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

. d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2015.

		DEPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL		
2315.822	- Travaux de voirie et trottoirs	+ 110 000,00 €	
2315.8241	- Aménagement Place Charles de Gaulle (1ère tranche)	+ 1 030 000,00 €	
2313.324	- Travaux Eglise Notre Dame	+ 510 000,00 €	
165.01	- Dépôts et cautionnements remboursés	+ 10 000,00 €	
1641.01	- Produit de l'emprunt		+ 1 650 000,00 €
165.01	- Dépôts et cautionnements reçus		+ 10 000,00 €
	TOTAL	+ 1 660 000,00 €	+ 1 660 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 23 décembre 2014

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO